



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1495

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron - Rillieux la Pape**

objet : **Parcs cimetières communautaires de Bron-Parilly et de Rillieux la Pape - Transfert de la garantie d'exécution du contrat de délégation de service public de la Société d'aménagement urbain et rural (SAUR) vers la société OGF - Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1495**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Bron - Rillieux la Pape

objet : **Parcs cimetières communautaires de Bron-Parilly et de Rillieux la Pape - Transfert de la garantie d'exécution du contrat de délégation de service public de la Société d'aménagement urbain et rural (SAUR) vers la société OGF - Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Communauté urbaine de Lyon a délégué à la Société d'aménagement urbain et rural (SAUR), par contrat de délégation de service public en date du 22 décembre 1994 :

- la gestion et l'exploitation du parc cimetière communautaire, site de Bron-Parilly ainsi que des investissements nécessaires à son évolution,
- la conception, la construction et l'exploitation du crématorium complexe funéraire de Bron,
- la gestion et l'exploitation du parc cimetière communautaire, site de Rillieux la Pape, ainsi que des investissements nécessaires à son évolution.

II - Historique du contrat

Le contrat de délégation a fait l'objet :

- d'un avenant n° 1 en vertu de la délibération du Conseil de Communauté n° 1998-3524 du 21 décembre 1998. Celui-ci avait pour objet la prise en compte de la modification de raison sociale du délégataire, à la suite de la fusion-absorption intervenue entre la société CISE SA et la SAUR SA, et d'intégrer les investissements réalisés par la Communauté urbaine depuis le 1er janvier 1995 et ceux prévus au contrat réalisés par le délégataire,

- d'un avenant n° 2 en vertu de la délibération du Conseil de Communauté n° 2014-4485 du 13 janvier 2014. Celui-ci avait pour objet le transfert du contrat de la SAUR vers ATRIUM, filiale à 100 % de la SAUR regroupant les activités de gestion et/ou exploitation de cimetières, de sites cinéraires et de crématoriums. Afin de garantir la bonne exécution du contrat, la Communauté urbaine a obtenu de la société SAUR, une garantie solidaire de l'exécution des obligations conférées à ATRIUM au titre du contrat de délégation et jusqu'à son terme,

- d'un avenant n° 3 en vertu de la délibération du Conseil de la Métropole n° 2015-0342 du 11 mai 2015, confiant la réalisation des travaux de mises aux normes du crématorium à ATRIUM.

III - Avenant n° 4

Au 1er avril 2016, le groupe OGF a racheté la société ATRIUM. La société ATRIUM est devenue une filiale à 100 % de OGF. Le groupe OGF, leader français du service des pompes funèbres, gère en délégation de service public 72 crématoriums, dont certains par l'intermédiaire d'une société dédiée.

Ce rachat n'a pas d'impact sur le contrat en lui-même. Cependant, OGF souhaite reprendre à son compte la garantie du groupe SAUR donnée à l'occasion de l'avenant n° 2.

Il est ainsi proposé d'approuver le transfert de la garantie apportée par la société OGF sur l'exécution du contrat de délégation de service public des parcs cimetières de Bron et de Rillieux la Pape, liant la Métropole à la société ATRIUM ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Accepte le transfert de la garantie solidaire de l'exécution des obligations conférées à ATRIUM au titre du contrat de délégation et jusqu'à son terme, de la Société d'aménagement urbain et rural (SAUR) vers la société OGF.

2° - Approuve l'avenant n° 4 au contrat de délégation de service public des parcs cimetières de Bron et de Rillieux la Pape en date du 22 décembre 1994 à passer entre la Métropole de Lyon et les sociétés ATRIUM et OGF.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.